

Le prix de l'enseignement pour les EXTERNES est de \$ 1.50 par mois, *strictement payable d'avance* au commencement de chaque mois.

Aucune diminution des prix n'est accordée pour une absence de moins que *trente jours consécutifs*,

Les parents doivent envoyer leurs enfants à la date fixée pour la *rentrée*. Tout retard, même le moins considérable, ne peut manquer d'avoir des inconvénients sérieux.

N. B. Pour l'année scolaire 1885-86, la *RENTREE* des élèves pensionnaires et quart-pensionnaires aura lieu le (jeudi) 3 septembre, à 6 hrs P. M. Les classes commenceront le lendemain matin.

COU

PREMIÈRE
maire française
Analyse gram-
maires. Notions
et Calcul m

DEUXIÈME
Grammaire
Dictées, An-
Cours d'Orlé-
ans. Exercices
Calligraphie

TROISIÈME
Grammaire
Dictées, An-
deux langues
toire ecclési-
astiques. Exer-
cices carto-
graphiques
et Calcul m

QUATRIÈME
Grammaire
Dictées, Analy-
ses des deux lan-
gues
Histoire du